



LIVRET D'ACCUEIL POUR LES ECOLES DE FONTENILLES

La commune de Fontenilles dispose de 3 établissements scolaires :

- Le groupe scolaire de Génibrat (école maternelle et élémentaire) – Avenue Claude Chappe
- La maternelle La Fontaine – Rue du 19 mars 1962
- L'élémentaire La Fontaine – Rue du 19 mars 1962

Il existe une carte scolaire qui détermine l'affectation des élèves sur un établissement scolaire en fonction de la domiciliation de l'élève et des effectifs scolaires. Les fratries ne sont pas séparées et les cycles scolaires sont respectés.

Le rythme scolaire est de 4,5 jours.

Le site internet de la ville de Fontenilles www.ville-fontenilles.fr propose en ligne :

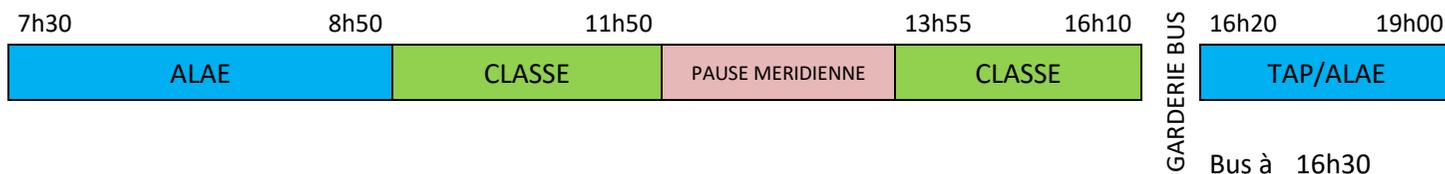
- différentes informations en lien avec la scolarité de vos enfants (fiches d'inscription à la restauration scolaire, fiches modificatives et règlement ; menus de la restauration scolaire ; fiche de renseignements pour les accompagnatrices du bus ; fiches circuits transports scolaires...).
- l'accès au portail LPS « Parents Services » pour le paiement en ligne et la pré-inscription ou la modification du rythme de fréquentation à la restauration scolaire, l'ALAE et l'ALSH.

La commune de Fontenilles est desservie par le transport scolaire du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour les écoles de Fontenilles, le collège de Génibrat, le lycée de Fonsorbes, le lycée de Colomiers...

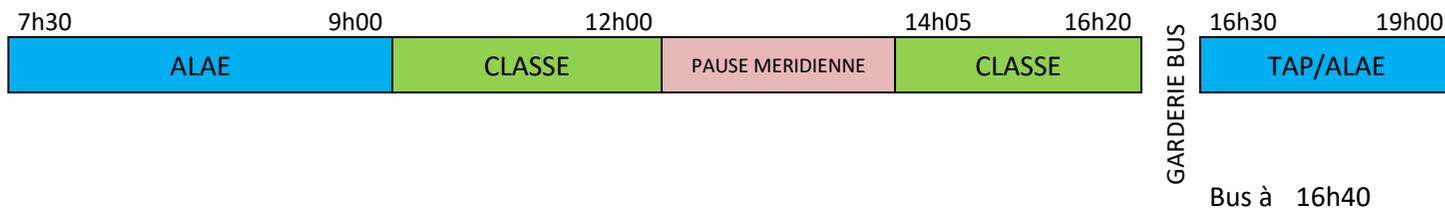
HORAIRES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES et EXTRASCOLAIRES

HORAIRES : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

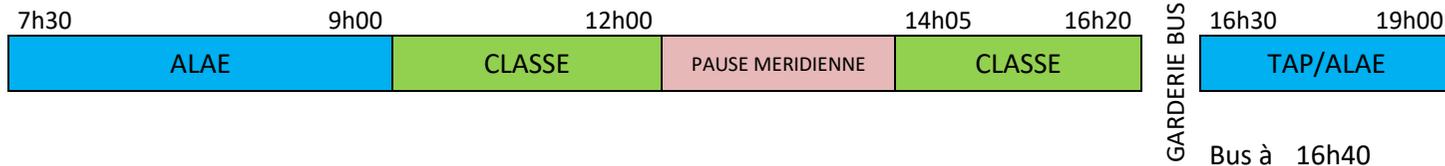
GRUPE SCOLAIRE DE GENIBRAT



ECOLE MATERNELLE LA FONTAINE



ECOLE ELEMENTAIRE LA FONTAINE



HORAIRES : Mercredi

GRUPE SCOLAIRE DE GENIBRAT

7h30	8h50	11h50	12h45	19h00
ALAE	CLASSE	GARDERIE	ALSH	

Bus à
12h00

ECOLE MATERNELLE LA FONTAINE

7h30	9h00	12h00	12h45	19h00
ALAE	CLASSE	GARDERIE ou transfert ALSH	ALSH	

Bus à
12h10

ECOLE ELEMENTAIRE LA FONTAINE

7h30	9h00	12h00	12h45	19h00
ALAE	CLASSE	GARDERIE ou transfert ALSH	ALSH	

Bus à
12h10

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Après avoir effectué les démarches en mairie (formulaire d'inscription + justificatif de domicile et livret de famille...) vous recevrez un mail de confirmation vous indiquant l'école d'affectation. Vous contacterez ensuite la directrice de l'école pour finaliser l'inscription. Vous devrez fournir un certificat de radiation si scolarisation précédente.

Groupe scolaire de Génibrat : Mme GRIMAL : 05 62 20 77 91
Maternelle La Fontaine : Mme BRAY : 05 61 91 70 01
Elémentaire La Fontaine : Mme PECH : 05 61 91 97 13

L'autorisation de scolarisation délivrée par la mairie sera envoyée directement aux directrices.

RESTAURATION SCOLAIRE

Que votre enfant déjeune ou non à la cantine, vous devrez compléter la fiche disponible sur le site internet de la commune ou à l'accueil de la mairie au plus tard fin juin. Règlement disponible sur le site internet de la ville de Fontenilles www.ville-fontenilles.fr.

La commune a mis en place la facturation mensuelle depuis septembre 2023.

Les 6 modes de règlement possibles sont :

- Prélèvement bancaire (privilegié)
- Virement bancaire
- Carte bancaire (via le portail LPS « Parents Services »)
- Chèque bancaire
- CESU et E-CESU (uniquement pour l'ALAE et l'ALSH)
- Chèques Vacances (uniquement pour l'ALSH)

Des identifiants vous seront communiqués à la rentrée scolaire afin d'accéder au portail LPS « Parents Services ».

TRANSPORT SCOLAIRE

Si votre domicile est situé à plus d'un kilomètre de l'établissement scolaire, votre enfant pourra bénéficier du transport scolaire géré par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Pour cela vous devrez procéder à une demande de carte de bus sur le site du CD31 : <https://services.haute-garonne.fr/>

Parallèlement à cette démarche, une fiche de renseignements disponible sur le site de la mairie (rubrique transports scolaires). Cette fiche de renseignements est remise à l'accompagnatrice du bus afin d'avoir les informations utiles en cas d'incident.

Les familles s'engagent à utiliser le transport à hauteur de 70 % du temps.

----- BONNE RENTRÉE SCOLAIRE -----